

Date de séance : 30 mars 2026
Date de convocation : 24 mars 2026
Date d'affichage : 24 mars 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 28
Suffrages exprimés : 29

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 mars à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Marie-José DE CARVALHO, Chritine PRÉAUD, Emma LORY, Djamila YAKIL (arrivée à 20 heures 10), Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Mélissa NAIT-BEKKOU, Angélique DARLAVOIX

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Sébastien COUVET, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Jean-Marc BEBEL, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Pascal ZANDOTTI, Matthieu DASSÉ, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procuration : M. Alexandre KARAA à M. Jean-François MARIANI

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mélanie FAIVRE

N°2615

Objet : Désignation des représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine dont la commune de Gargenville est membre,

CONSIDERANT que les représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine participent aux décisions relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux orientations du syndicat. Ils assurent également le lien entre la commune et le syndicat, et veillent à la bonne prise en compte des besoins des habitants.

VU le procès-verbal d'installation des nouveaux conseillers municipaux, le 20 mars 2026,

CONSIDERANT, en conséquence, la nécessité de procéder à la désignation des nouveaux représentants de la commune au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine dont la commune de Gargenville est membre, au nombre de 1 représentant titulaire et de son suppléant,

CONSIDERANT la proposition de désigner Rhamid HACHEMI comme représentant titulaire et Jean-François BRICOURT comme représentant suppléant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité,

APPROUVE la désignation, au sein du comité syndical du Syndicat Intercommunal Handi Val de Seine, de :

- Rhamid HACHEMI, représentant titulaire
- Jean-François BRICOURT, représentant suppléant

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 03/04/2026
Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON

Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélodie FAIVRE

